



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 septembre 2008**

**Election de deux nouveaux Adjoints**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 octobre 2008

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis SIMON -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD  
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Frédéric GIRAUD - Mme Emmanuelle PARENT -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2008**

DELIBERATION D20080315

**SECRETARIAT GENERAL**

**Election de deux nouveaux Adjoints**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus* » ;

Vu l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales qui précise que « *Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. » ;*

Vu l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales (créé par la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007) qui indique que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » ;*

Vu la délibération de ce jour portant création de deux nouveaux postes d'Adjoints.

Une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée :

- Madame Annie COUTUREAU
- Monsieur Alain PIVETEAU

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5  
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 38  
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral) : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 32

Sont proclamés Adjoints Annie COUTUREAU et Alain PIVETEAU et immédiatement installés les candidats suivants :

- 16<sup>ème</sup> Adjoint : Annie COUTUREAU
- 17<sup>ème</sup> Adjoint : Alain PIVETEAU

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**